



Réponse du Conseil communal à l'interpellation n° 16-605 du groupe PopVertsSol, par Mme Isabelle Iseli et consorts

(Du 20 juin 2016)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 14 avril 2016, le Groupe PopVertsSol, par Mme Isabelle Iseli et consorts, a déposé l'interpellation 16-605 intitulée **Biodiversité en ville : qu'en est-il ? Quelle politique en la matière et quel avancement du programme « Nature en ville »** dont le contenu est le suivant :

« Le renforcement de la place de la nature en ville ainsi qu'une attention particulière au maintien de la biodiversité permettent d'influencer favorablement le cadre de vie des habitant-e-s. C'est d'ailleurs un des objectifs du plan directeur cantonal (fiche de coordination U_23). La biodiversité dans l'espace urbain est également un des piliers du plan d'action du Conseil Fédéral pour sa Stratégie Biodiversité Suisse.

Le monitoring de la biodiversité montre que les milieux construits constituent un refuge important pour des espèces rares et spécialisées, comme les abeilles sauvages et les plantes pionnières par exemple.

C'est pourquoi la végétalisation du centre-ville et du milieu bâti en général est un objectif pour la présente législature cher au groupe PopVertsSol, puisqu'il permet de contribuer à la durabilité du développement urbain. La dimension de biodiversité peut et doit être intégrée dans toutes les politiques sectorielles (aménagement, transports et mobilité, infrastructures et approvisionnement, etc.).

Dans le cadre de la présente interpellation, le groupe PopVertsSol souhaite savoir :

- 1. Où en est-on du programme "Nature en ville" ? On peut lire sur le site internet de la Ville que la mise en œuvre du 2^{ème} volet du plan d'action, adopté par le Conseil général en 2007, s'étendait sur la période 2007-2014 : qu'est-ce qui a été entrepris depuis 2015? Un nouveau plan d'action est-il prévu ?*
- 2. Où en est-on dans l'avancement de la végétalisation des toitures et des façades, un des principes de la fiche 28 du plan d'aménagement communal ? y a-t-il une stratégie en la matière? Le Conseil communal envisage-t-il de mettre en place un programme d'encouragement similaire à celui qui existe actuellement pour les toitures solaires (à l'instar de celui en cours à Lausanne¹) ?*
- 3. Ces objectifs sont-ils pleinement intégrés dans les démarches participatives en lien avec les réaménagements des espaces publics ?*
- 4. Quel mécanisme de collaboration avec les propriétaires individuels (ou les coopératives d'habitations) et les associations de quartier opère actuellement ?*
- 5. Un suivi de cette politique a-t-il été mis en place? Des objectifs chiffrés et un monitoring ont-ils été élaborés? Quels enseignements ont été tirés des actions entreprises jusqu'à présent ?*

Le présent texte fait office de développement écrit. Nous remercions par avance le Conseil communal pour ses réponses. »

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après, conformément à l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

¹ <http://www.lausanne.ch/toitures-v%C3%A9g%C3%A9talis%C3%A9es>

1. Programme politique et ancrage du programme nature en Ville

En cohérence avec les objectifs fixés dans le programme politique 2014-2017, la Direction de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement a mandaté l'Unité de politiques locales et d'évaluation de l'IDHEAP et le bureau d'études en écologie appliquée, L'Azuré, pour évaluer le programme Nature en ville de la Ville de Neuchâtel.

Le but de l'évaluation est de déterminer si les objectifs visés par le programme ont été atteints et d'améliorer l'ancrage du programme Nature en ville dans le fonctionnement de l'Administration communale.

Un rapport d'information sera présenté dans les prochains mois à votre Autorité afin de communiquer les résultats de l'évaluation effectuée et de vous informer des mesures prises par notre Conseil pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de la politique de la Ville dans ce domaine. Il répondra également à l'ensemble des questions posées dans le cadre de la présente interpellation.

Nous vous transmettons d'ores et déjà les éléments de réponses suivants, qui reprennent les points forts mis en évidence dans le cadre de l'analyse menée.

2. Analyse en cours

Officiellement mis sur pied en 1998 suite au constat de la Ville de Neuchâtel selon lequel les surfaces construites augmentaient constamment au détriment de milieux naturels favorables à la faune et la flore, le programme Nature en ville a permis à la Ville de Neuchâtel de faire office de précurseur dans la manière de penser la nature en milieu urbain. Après la mise en œuvre de deux plans d'action et des 65 mesures qui en ont découlé, il s'avère que la pertinence de ses actions en faveur de la conservation de la nature en ville ou du soutien à la qualité de vie à travers la valorisation des espaces verts est reconnue à l'unanimité par les services n'étant pas directement impliqués dans le programme et par les spécialistes de la biodiversité consultés.

Le programme Nature en ville se déploie autour de trois axes complémentaires, qui visent tous le renforcement de la qualité de vie : « Biodiversité », « Aménagement qualitatif de l'espace public » et « Information, sensibilisation et participation ».

Ces différentes facettes du programme Nature en ville en constituent une force, car une seule action peut avoir des effets positifs à la fois sur des problèmes sociaux et environnementaux.

Le programme Nature en ville est conduit par le groupe de travail Nature en ville, entité administrative transversale à différents services communaux – la Section de l'urbanisme (Service de l'aménagement urbain et Service du développement urbanistique), le Service de la mobilité, du développement durable et de l'environnement, le Service des forêts, le Service des parcs et promenades, le Jardin botanique et le Muséum d'histoire naturelle – et qui constitue indéniablement sa clé de voûte. La coordination interne au groupe de travail et la complémentarité des profils représentés en son sein favorisent le lancement d'actions concertées et innovantes. Enfin, la transversalité permet la diffusion des thématiques et enjeux abordés au sein des services respectifs de ses membres.

En substance, relevons que l'évaluation écologique d'actions représentatives du programme Nature en ville a montré que de manière générale, la qualité des milieux a été améliorée grâce à l'extensification des méthodes de gestion et que la création de nouveaux milieux ainsi que la revalorisation de milieux existants ont permis de renforcer la trame verte au sein de l'espace urbain.

Relevons que la Stratégie Biodiversité Suisse de la Confédération constitue une opportunité d'asseoir un engagement politique durable et global, qui a pour corollaire la pérennisation des sources de financement internes.

Un des enjeux est de travailler à une meilleure institutionnalisation du programme, condition sine qua non au passage d'une dynamique de projet à un véritable principe de fonctionnement intégratif.

Les villes de Genève, Nyon, Lausanne, Bâle et Zurich, qui ont fait l'objet d'une analyse comparative, proposent des modalités de pilotage dont la Ville de Neuchâtel pourrait s'inspirer, comme par exemple la consultation régulière d'une commission pour s'assurer de la pertinence des projets.

Des synergies internes et externes à l'administration communale sont aussi à exploiter davantage.

La communication doit être améliorée. Dès le lancement du programme, des actions de sensibilisation ont été organisées et des ressources ont été investies pour informer divers publics cibles des actions entreprises à travers de multiples canaux (guides, ouvrages, journées d'inauguration, participation de la population, panneaux explicatifs, etc.).

Vis-à-vis de la population, la communication souffre cependant d'une absence de stratégie systématique de diffusion et de sensibilisation visant activement à modifier les comportements des acteurs préalablement identifiés pour qu'ils intègrent et reproduisent durablement les principes du programme Nature en ville. La création du Service communal de la communication et de l'information permettra de bénéficier de compétences et de ressources bienvenues dans l'optique d'améliorer notre politique en la matière.

Concernant la végétalisation des toitures et des façades, notre volonté est d'intégrer pleinement les instruments de mise en œuvre de ce but dans le cadre des travaux qui seront menés avec la révision du plan d'aménagement communal. Dans le prolongement du projet de territoire réalisé avec les Communes de la COMUL, nous allons aussi travailler ensemble pour établir une politique régionale dans le domaine de la biodiversité et de l'environnement.

3. Conclusion

En cohérence avec notre volonté de favoriser la participation à la vie de notre cité, notre but est d'inciter et d'encourager largement la population et les acteurs de notre région à intégrer la thématique de la promotion et du respect de la biodiversité. En effet, de nouveaux enjeux liés à la thématique de la nature en ville sont apparus, comme l'adaptation des villes au réchauffement climatique, la transition énergétique ou l'intense développement des infrastructures de transport dans les agglomérations. L'émergence de ces nouveaux défis renforce l'importance de la nature en ville, appelée à devenir une thématique de plus en plus centrale et transversale pour les collectivités.

Notre Ville se doit d'être exemplaire. Préserver les ressources naturelles avec une vision à long terme est un des enjeux majeurs de notre programme politique s'agissant notamment de veiller à la qualité des liens entre la nature et la ville, en intégrant les notions de paysage et de biodiversité.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation 16-605.

Neuchâtel, le 20 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol